Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260521-2026_06_35-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
**Commune de HÉNON**

**Date de convocation**
15 mai 2026

**Date de publication**
28 mai 2026

Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

**Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT

**Absente excusée :** Christelle CADIN (pouvoir à Nadine L'ÉCHELARD)

**Secrétaire :** Julien VERDES

## 2026-06.35 – Modification de la délibération n°2026-04.26 à la suite d'une erreur matérielle et désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Le 2 avril dernier, le conseil municipal a acté la nomination de Madame Nadine L'ÉCHELARD comme membre représentant la commune au sein de la commission de contrôle de la liste électorale.

A la suite d'une information de la préfecture reçue le 30 avril relative à cette commission, le maire et ses adjoints ne peuvent pas en être membres. Par conséquent, il convient de remplacer Madame Nadine L'ÉCHELARD par Monsieur Pascal CARLO.

Madame Jeannine ROUTIER et Monsieur Louis LE HÉRISSÉ sont désignés membres et viennent compléter cette commission.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

***Considérant** les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire ;*

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260521-2026_06_35-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**MODIFIE** la délibération n°2026-04.26 à la suite d'une erreur matérielle en remplaçant le nom de Madame Nadine L'ÉCHELARD par celui de Monsieur Pascal CARLO ;

**DÉSIGNE** Madame Jeannine ROUTIER et Monsieur Louis LE HÉRISSÉ en tant que membres de cette commission ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 21 mai 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

***Vote***

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Julien VERDES

MAIRIE de HÉNON
22150 CÔTES D'ARMOR